

Motion relative à l'aéroport de Beauvais-Tillé : respect des trajectoires et du Plan d'Exposition au Bruit

L'aéroport de Beauvais-Tillé est implanté sur notre territoire et voit son activité se développer au fur et à mesure des années.

Les emplois engendrés par cette plateforme aéroportuaire sont certes majeurs mais depuis la période COVID une dégradation importante des trajectoires a été constatée.

Après de nombreuses interpellations auprès du SMABT et auprès de la Préfecture, force est de constater que nous n'avons pas obtenu de réponses sur ces dérives constatées quotidiennement.

Les avions, au décollage comme à l'atterrissage, dévient leur trajectoire et viennent survoler les zones habitées. Les couloirs aériens ne sont plus respectés et les nuisances sont avérées.

Ce non-respect des trajectoires entraîne, évidemment, un non-respect du plan d'exposition au bruit (PEB) adopté en 2012.

Ainsi, la commune de Warluis qui, en principe, ne fait pas partie des zones exposées au bruit, est depuis plusieurs mois régulièrement survolée par des avions engendrant forcément des nuisances sonores qui sont diurnes mais également nocturnes.

Aujourd'hui, une nouvelle délégation de service public est en cours de passation. Les élus de la commune de Warluis exigent, avant toute éventuelle prise de position future, que le zonage de l'actuel plan d'exposition au bruit soit respecté.

Les négociations avec les compagnies utilisant la plateforme aéroportuaire doivent prendre en considération la vie des habitants de ce territoire.

Le gain économique ne doit pas passer avec la quiétude de nos communes survolées de manière inconsidérée.

Comment demander aux habitants de notre territoire d'accepter le développement de l'aéroport de Beauvais-Tillé quand d'ores et déjà les compagnies ne respectent pas les documents réglementaires en vigueur tel que le plan d'exposition au bruit ?

Nous souhaitons comprendre comment les trajectoires, qui étaient respectées depuis des années, ont été modifiées sans aucune concertation et aucune information vis à vis des communes impactées.

Nous demandons expressément que les couloirs tels qu'ils avaient été définis soient respectés tout comme le plan d'exposition au bruit actuel.

Nous refusons que pour des raisons purement économiques de la part des compagnies aériennes les habitants soient impactés par le survol des zones habitées.

Nous demandons des garanties fermes et irréversibles quant au respect des couloirs aériens qui doivent impérativement éviter les zones habitées.

Nous sollicitons un rendez-vous avec le ministre des transports pour évoquer avec lui les impacts que subissent les riverains et obtenir les réponses auprès de la DGAC, seule habilitée à gérer les trajectoires et à veiller aux réglementations du ciel aérien